

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. ItemDufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. \[photocopie\]](#)

Dufriche de Valazé. Des loix pénales. 1784. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0446

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Valazé, Loix pénales 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31518734r>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Valazé, Charles-Éléonore Dufriche de (1751-01-23 -- 1751-01-23)

TITRE Loix pénales

LIEU DE PUBLICATION Alençon

DATE 1784

EDITEUR Alençon : impr. de Malassis le jeune , 1784

plus graves que celle dans laquelle est rangé le crime de poison, & que l'ordre des échelles est déterminé par l'importance des classes & la gravité des genres, & non par la gravité des crimes particuliers.

Pour conformer chaque peine de chaque échelle particulière à la nature du crime pour lequel elle a été imaginée, il faut la conformer à la nature de la classe & du genre auxquels appartient ce crime. Cette conformité devant avoir lieu pour toutes les peines de la même échelle, malgré la différence qu'elles ont entr'elles, on doit voir qu'il est pour chaque classe & pour chaque genre de crime, une peine fondamentale qu'il faut trouver, & que c'est elle qu'il faut modifier ensuite, selon la gravité des crimes, pour l'adapter avec ses modifications à chacune des divisions de l'échelle particulière à laquelle elle convient.

La nature des différentes classes & genres de crimes a été expliquée au Livre premier : que le Lecteur s'y reporte, s'il le juge à propos, pour se familiariser avec ce que nous y avons dit : il faut s'en souvenir pour saisir la conformité des peines, avec la nature des crimes.

Les crimes politiques contre l'Etat, tendans à la subversion de l'Etat, & à l'anéantissement



